



# ATTESTATION BOURGEON

**Association Suisse des Sélectionneurs ASS  
Chemin du Martinet 2a  
1510 Moudon**

**est un preneur de licence de Bio Suisse**

et, selon son contrat de licence du 13.04.1999, il peut utiliser la marque déposée du «Bourgeon» pour les produits sous licence cidessous.

## **Matériel de multiplication végétative**

Plants de pomme de terre

La labellisation exacte des produits (Bourgeon Bio Suisse, Bourgeon Bio, Bourgeon de reconversion ou Bourgeon Intrants) figure sur les étiquettes et les documents de livraison.

Ces produits sont contrôlés et certifiés chaque année pour le respect du Cahier des charges et des règlements de Bio Suisse. Pour la commercialisation avec le Bourgeon, les produits doivent aussi être mentionnés sur l'actuel certificat bio avec la mention "Bio Suisse". Cette attestation est valable jusqu'au 31.12.2020.

Bio Suisse

Balz Strasser  
Directeur

Hans Ramseier  
Responsable Garantie et Développement  
de la Qualité

Bâle, 17.06.2019 / 12538